

Département du Morbihan

COMMUNE DE SERENT

Rue Vautelin et Mariani

Lotissement "LA LANDE BRUNEL"

Lot n° 31

PLAN DE VENTE

AVEC DESCRIPTIF DU TERRAIN A BATIR (Art. L115-4 du Code de l'Urbanisme)

Géomètre-Expert :



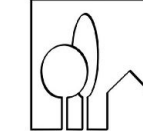
Parc d'Activités de Laroiseau
8 rue Ella MAILLART
BP 30185 56005 VANNES CEDEX

- Aménagement durable
- Environnement et paysages
- Ingénierie VRD
- Droit de l'urbanisme
- Géomètres-experts

Tel : 02 97 47 23 90
Fax : 02 97 42 76 03
E-mail : vannes@geobretagnesud.com
Web : www.geobretagnesud.com

Maîtrise d'ouvrage :

BESNIER
aménagement



Maîtrise d'oeuvre :



Plan de situation (sans échelle)



Signature du Géomètre-Expert :



Dressé le 03.04.2023

Mis à jour le 22.11.2023

Dossier n° : 22V0148

Page 1/3

Département du Morbihan
 COMMUNE DE SERENT
 Rue Vautelin et Mariani
Lotissement "LA LANDE BRUNEL"

Lot n° 31

AVEC DESCRIPTIF DU TERRAIN A BATIR (Art. L115-4 du Code de l'Urbanisme)

Article L115-4 du Code de l'Urbanisme :

" Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat."

- Références cadastrales et Situation :

Un terrain à bâtir sis :
 Département du : MORBIHAN
 Commune de : Serent
 Section : AI
 Parcelle n° : 254
 Adresse : 11 Allée des Entes

TABLEAU DES COORDONNEES (système RGF93 - projection L93 - CC48)			
Points	X	Y	Nature
A	1287643,64	7194816,78	Borne décalée
B	1287640,20	7194811,14	Borne décalée
C	1287636,79	7194813,25	Borne décalée
D	1287635,98	7194820,53	Borne
E	1287624,26	7194841,29	Borne
F	1287642,37	7194864,25	Borne

- Superficie réelle : 542 m²

- Surface de plancher maximale autorisée : 200 m²

- Permis d'Aménager :

Le lotissement "LA LANDE BRUNEL" bénéficie d'un permis d'aménager au profit de la société BESNIER AMENAGEMENT délivré par arrêté en date du 19.07.2022 par la commune de Serent sous la référence : PA 056 244 22 K0001.

- Implantation obligatoire :

Afin d'éviter les inconvénients graves pouvant résulter d'une erreur commise dans l'emplacement des maisons, l'acquéreur devra obligatoirement faire exécuter l'implantation du bâtiment par le Géomètre Expert de l'opération. La mission comprend la vérification des bornes existantes, la remise en place de ces dernières si nécessaire et l'implantation de l'enveloppe du bâti

- Servitude(s) :

Sans objet

- Altitude des ouvrages après réalisation des travaux :

- Côte de voirie sur coffret EDF : 70.96m
- Branchement EU : [FE] 69.90m
- Branchement EP : [FE] 70.09m
- La côte de radier sera déterminée par le maître d'oeuvre du projet d'habitation.

